

Sous-Direction de l'Insertion et de la Lutte contre l'Exclusion

Service de la Lutte contre l'Exclusion

2026 DSOL 150 : Conventions et subventions (204 000 euros) à 23 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'inclusion numérique est devenue un enjeu social et politique majeur. Dans un monde qui favorise de plus en plus la dématérialisation, il apparaît en effet nécessaire de permettre aux personnes les plus éloignées d'accéder aux outils et de les maîtriser. Cette maîtrise des usages numériques est indispensable, notamment pour la réalisation des formalités administratives et l'accès aux services publics, alors même que 16 millions de personnes en France (soit 31% de la population) se disent éloignées du numérique.

Pour répondre à ces défis, la Ville de Paris a élaboré dès 2016 une Stratégie Parisienne pour l'Inclusion Numérique (SPIN), en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM et la Mission Locale. Cette démarche visait à permettre à toutes les Parisien·ne·s d'avoir accès aux outils numériques et un usage autonome de ces outils, quels que soient leurs besoins : démarches administratives (déclaration d'impôts, déclaration de ressources CAF, inscription et actualisation mensuelle Pôle Emploi), recherche d'emploi, achat en ligne, communication avec les proches, lien social ...

Fin 2022, un nouveau volet de la SPIN a été signé par l'ensemble des premiers signataires auxquels se sont ajoutés : la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, La Poste et Orange. Cette nouvelle stratégie élargit l'éventail des actions pour mieux tenir compte des transformations de notre société, permettre à chaque Parisien·ne d'être pleinement inséré·e et d'exercer sa pleine citoyenneté. A ces partenaires sont venus s'ajouter la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, La Poste et Orange puis en 2025 la Préfecture d'Île-de-France, la Direction régionale des Finances Publiques, la Préfecture de Police de Paris et le Rectorat de l'académie de Paris. Cette nouvelle stratégie élargit l'éventail des actions de la SPIN et en fait la déclinaison locale de la feuille de route nationale France Numérique Ensemble.

La SPIN s'articule avec différents dispositifs, plans d'actions, schémas de politiques publiques qui concourent à l'insertion des Parisien·nes sur le plan de la lutte contre l'exclusion (Pacte de lutte contre l'exclusion), du handicap (Stratégie parisienne handicap et accessibilité), de l'insertion par l'emploi (Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi), de l'isolement (schéma Seniors), etc.

Elle se décline ainsi en 5 engagements (viser l'autonomie numérique, faciliter l'accessibilité aux services publics, éduquer au numérique et prévenir les risques, développer l'accès à l'équipement et à la connexion et développer les services d'inclusion numérique de proximité) et en 10 objectifs opérationnels. Elle s'adresse à tou·tes les Parisien·nes rencontrant des difficultés avec l'environnement numérique (hommes, femmes, seniors, parents, enfants, jeunes, étudiants, en recherche d'emploi, salariés, réfugiés, en situation de handicap, etc.) qu'ils ou elles connaissent ou non des difficultés sociales mais avec une attention particulière aux publics en difficulté sociale pour lesquels un manque d'inclusion numérique constituerait un risque supplémentaire d'exclusion. Enfin, elle vise également tous les aidants numériques (salariés, agents, services civiques, conseillers numériques ou bénévoles) qui accompagnent d'une manière ou d'une autre les publics éloignés du numérique.

Mis en place depuis 2017 et animés par les Maisons des solidarités, les 6 réseaux locaux d'acteurs de l'inclusion numérique poursuivent leur action essentielle auprès des acteurs de terrain, en lien avec les Mairies d'arrondissement, afin de diffuser des informations, partager des ressources, faire connaître les offres de services pour une meilleure orientation des publics, déployer et coordonner des actions et développer des projets.

En 2026, grâce cette dynamique territoriale, un temps fort parisien « Mon enfant et les écrans : bien vivre le numérique en famille », organisé dans le cadre de la SPIN, avec un co-pilotage entre la DFPE et la DSOL s'est tenu le 18 mai. Les 25 partenaires dont la CAF, les 3 réseaux d'acteurs locaux et la DAC ont pu sensibiliser les professionnels en lien avec les enfants et leurs familles aux risques numériques et de les conseiller pour aborder cette problématique et mieux réguler en famille les temps d'écran et leurs contenus.

Une étude sur les usages du numérique au quotidien a été lancée en 2026 : elle porte sur les démarches administratives, la santé, l'emploi, la mobilité, ou toute autre situation où le numérique entre en jeu. Cette démarche est menée par le Hub, la Préfecture de Paris et la Ville de Paris, afin de mieux comprendre les besoins des Parisiennes et des Parisiens et d'améliorer l'accompagnement numérique proposé sur le territoire et pour orienter les prochaines politiques publiques liées au numérique.

Depuis cinq ans, une trentaine de structures en moyenne ont pu être soutenues financièrement par la Ville chaque année.

En 2025, le financement de 22 associations pour leurs actions d'inclusion numérique a permis :

- D'accompagner 12 293 personnes dans leurs démarches administratives en ligne (contre 10 794 en 2024) ;
- De former 2 734 personnes débutantes en informatique ou souhaitant se perfectionner (contre 3 183 en 2024) ;
- D'accueillir 2 976 personnes pour accéder librement à un ordinateur (contre 5 363 en 2024) ;
- De former 90 aidants numériques ;
- D'acculturer et de sensibiliser 1 395 parents et enfants au numérique et aux risques liés aux mauvais usages (contre 1007 en 2024).

Ces associations ont mobilisé 33 salariés, dont 8 Conseillers Numériques France Services et 7 Services Civiques, et 16 bénévoles. La médiation numérique requiert des compétences de plus en plus pointues.

Afin de consolider cette dynamique, il convient en 2026 de reconduire les financements :

- Pour 4 associations structurantes (Espaces Publics Numériques) de l'inclusion numérique au travers de leurs conventions annuelles. Celles-ci permettront de soutenir les actions menées par ces associations dans la lutte contre les fractures numériques, notamment en matière d'accompagnement des publics à la maîtrise des outils et à la réalisation des démarches administratives en ligne, d'accès aux matériels informatiques, d'éducation au numérique, d'e-parentalité, de prévention des risques et de sécurité numérique ;
- Pour 15 associations déjà financées en 2024 au regard de leur bilan, en priorisant les projets d'accompagnements dans la réalisation des démarches administratives et de formations,
- Pour 3 associations ayant répondu à l'appel à projets politique de la ville et déjà financées en 2024.

De nouveaux projets seront financés cette année :

- 5 projets dont 4 issus de l'appel à projets Politique de la Ville.

En 2026, 7 associations sont financés après avoir répondu à l'appel à projets politique de la ville. Globalement, 21 associations interviennent en Quartiers Populaires.

Ainsi, pour répondre aux enjeux de la SPIN et consolider le maillage territorial de l'offre d'inclusion numérique, il est proposé de soutenir les 23 associations ci-dessous avec les financements suivants pour un montant total de 204 000 € pour la collectivité parisienne.

Ces financements correspondent aux actions proposées par ces associations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026. Ce soutien financier vient compléter l'offre des centres sociaux, de France Travail, partenaire de la Stratégie d'inclusion numérique.

Nom de l'associations	Arrondissement	Montant 2026 proposé
ACCUEIL LAGHOUAT	18 ^e	1 500 €
ACTURE	17 ^e /18 ^e	1 500 €
ANTANAK	18 ^e	9 000 €
AOCSA La 20e Chaise	20 ^e	30 000 €
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	Centre/10 ^e /19 ^e	5 000 €
ASSOCIATION POUR L'INSERTION DES JEUNES - A.P.I. J	20 ^e	1 500 €
BELLEVILLE CITOYENNE	20 ^e	5 000 €
CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE (CFFC)	20 ^e	5 000 €
COLOMBBUS	10 ^e	1 000 €
COSMOS ARTS	12 ^e	3 500 €
EMMAÛS CONNECT	Tout Paris	36 000 €
ESPACE 19	19 ^e	16 000 €
FOYER DE GRENELLE	15 ^e	15 000 €
KEUR KAMER (A2K)	13 ^e	1 500 €
LE MOULIN	14 ^e	1 500 €
LES JARDINS NUMERIQUES	12 ^e /13 ^e /14 ^e /15 ^e /20 ^e	11 500 €
LEVE LES YEUX	19 ^e	2 000 €
L'ILE AUX LANGUES	18 ^e	3 500 €
PIMMS MEDIATION PARIS	Tout Paris	30 000 €
POYA	19 ^e	2 000 €
RECONNECT	Tout Paris	8 500 €
SALLE SAINT BRUNO	18 ^e	9 000 €
TOTAL		204 000 €

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations.

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 23 associations pour leurs actions d'inclusion numérique.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris